

Régie Personnalisée pour la Valorisation et l'Exploitation des Déchets de la région de Rungis (VAL-DE-MARNE)

Exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 8 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le 8 février à 09 h 30, les membres du Conseil d'administration, sur convocation individuelle en date du 1^{er} février 2021, se sont réunis au 1 place Le Corbusier, à ORLY, en séance ouverte par Madame Stéphanie DAUMIN, présidente.

Etaient présents : M. Frank-Éric BAUM, Mme Marie CHAVANON, Mme Stéphanie DAUMIN, M. Éric GRILLON, Mme Katarina HAMADA-LARKEY, M. Ali ID ELOUALI, M. Philippe KOMOROWSKI, Mme Sophie LABROUSSE, Mme Marie LECLERC-BRUANT, M. Patrick LEROY, M. Jean-Louis MAITRE, M. Bruno MARCILLAUD, M. Daniel PIGEON-ANGELINI, M. Jean-Marie SIMON,

Etaient représentés : M. Richard DELL'AGNOLA (représenté par Mme HAMADA-LARKEY), Mme Christine JANODET (représentée par M. BAUM), M. Moustapha THIAM (représenté par M. ID ELOUALI), M. Cédric TIPHINEAUD (représenté par M. GRILLON)

Etaient excusés : M. Michel LEPRETRE, Mme Hélène PECCOLO, Mme Françoise SOURD

Le quorum étant atteint, les administrateurs peuvent valablement délibérer.

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'administration désigne **M. Éric GRILLON** comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 21.02.08- 01 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Article 1er : Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2021

Article 2 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 20.12.07-02 : APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'ECO-ORGANISME OCAD3E

Article 1er : Autorise la Présidente à signer les conventions de collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers et des lampes avec l'éco-organisme coordonnateur OCAD3E et l'éco-organisme *ecosystem*.

Article 2 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus sera publié au prochain numéro du recueil des actes administratifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45.

A Orly, le 8 février 2021

**La Présidente,
Mme Stéphanie DAUMIN**



AFFICHÉ LE : 16.02.2021

Siège de la RIVED : 1 rue du Four –
94150 RUNGIS

Bureaux de la RIVED : 1 Place Le Corbusier-
94310 ORLY

Publié sur le site internet : www.rived.fr